

Informations communales



Novembre 2021



Votations

Nous vous informons que **le bureau de vote pour le scrutin fédéral du 28 novembre 2021 se tiendra à la salle du conseil communal le**

Dimanche 28 novembre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00

Nous vous prions de respecter les consignes de sécurité mises en place, soit la désinfection des mains et le port du masque obligatoire.

Les votes par correspondance doivent parvenir à l'administration communale au plus tard par courrier postal le vendredi 26 novembre 2021.

Le dernier relevé sera effectué le vendredi 26 novembre 2021 à 16 h 00 en cas de dépôt dans la boîte aux lettres de la commune.

Collecte des déchets encombrants et de la ferraille

À partir du 1^{er} janvier 2022, il n'y aura plus la collecte des encombrants et de la ferraille tous les deux mois sur le site de la déchèterie à Cornol. Les particuliers devront amener leurs déchets au centre de tri « Ramseyer » à Courgenay à leur frais (pollueur – payeur).

En contrepartie, la taxe déchets communale diminuera de CHF 30.--.

Cornol bouge 2022

Nous vous informons que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour Cornol Bouge 2022. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au bureau communal jusqu'au 30 novembre 2021, faute de quoi nous devons annuler cette édition.

AG culturel

L'AG culturel est un abonnement général permettant à son détenteur de profiter pendant une année d'entrées illimitées dans des lieux culturels sur l'ensemble du territoire concerné, soit près de 231 lieux en Suisse romande et en ville de Berne (dont 19 dans le Jura). Il est destiné aux jeunes jusqu'à 25 ans et coûte CHF 100.- pour une année. Les jeunes du village qui achètent l'abonnement peuvent se présenter au bureau communal avec la preuve d'achat et se verront rembourser le 50% du prix total. Vous pouvez passer commande sur le site www.agculturel.ch ou prendre contact à info@agculturel.ch.

Subsides caisse maladie des enfants (de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire et 16 ans au maximum)

Pour bénéficier de la subvention communale de CHF 20. -- maximum (par mois / par enfant), les parents sont priés de fournir l'attestation d'assurance 2021, y compris les éventuelles subventions cantonales, ainsi que la preuve des paiements des primes 2021 jusqu'au **14.01.2022** au plus tard au bureau communal ou transmettre leur demande par e-mail, accompagnée des documents, à l'adresse caisse@cornol.ch, avec leur numéro d'IBAN pour le remboursement qui s'effectuera uniquement par virement bancaire.

Saint-Nicolas

Le dimanche 5 décembre 2021, Saint-Nicolas et Père Fouettard attendront les enfants à la cabane forestière de 16 h 00 à 18 h 00 pour une distribution de petits paquets ou de baguettes. Rendez-vous à toutes les familles pour fraterniser, grignoter quelques friandises et boire un verre de thé ou de vin chaud à cette occasion.

Relevé des compteurs d'eau 2021

Nous vous prions de bien vouloir transmettre les éléments nécessaires selon le tableau ci-dessous **dans les plus brefs délais**, soit par :

- Courriel électronique à : caisse@cornol.ch ou
- En déposant le bulletin à l'administration communale ou
- En communiquant le résultat par téléphone au 032 462 25 88

Pour les personnes qui ne peuvent pas eux-mêmes nous transmettre les informations, merci de nous le signaler et nous enverrons le voyer communal pour relever le compteur. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de prendre contact avec l'administration communale.



Relevé des compteurs d'eau 2021 (ÉCRIRE LISIBLEMENT SVP.)

Nom et prénom :

Adresse du bâtiment.....N° du bâtiment

N° du compteurVolume en m3 :

Si vous avez deux ou plusieurs de compteurs :

N° du deuxième compteur :Volume en m3 :

N° du troisième compteur :Volume en m3 :

Remarque :

Date du relevé :

Signature :

P.S. : Vous pouvez aussi joindre une photo du compteur si vous le désirez.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.